

DECLARATION DE SUCCESSION

Formulaire obligatoire en vertu de l'article 800 du code général des impôts

CADRE A REMPLIR PAR LE DEPOSANT (voir la notice n° 2705-NOT-SD)			
Service de l'enregistrement (SPFE, SDE) ⁽¹⁾ du domicile du défunt : <u>TARBES</u>			
Succession de : <input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.			
Nom de naissance du défunt : <u>BERGOUGNAN</u>		Prénom(s) : <u>YVONNE</u>	
Date de naissance : <u>30/01/1923</u>		Commune de naissance : <u>GAUSSAN</u>	
Département de naissance : <u>65</u>		ou Pays : <u>FRANCE</u>	
Situation familiale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Partenaire lié par un PACS			
Epoux(se) de _____ (précisez : séparé(e) de biens <input type="checkbox"/> ; séparé(e) de corps <input type="checkbox"/>)			
Divorcé(e) de _____			
Veuf(ve) de <u>BROQUERE Joseph</u>			
Adresse du domicile : <u>6 chemin de l'Escloupé</u>			
Code postal : <u>65670</u>		Commune : <u>GAUSSAN</u>	
Profession : <u>Retraitée</u>			
Décédé(e) à : <u>GAUSSAN</u>		Code postal : <u>65670</u>	
Le : <u>24/08/2021</u>			
CADRES RESERVES A L'ADMINISTRATION (à remplir par le SPFE, SDE ⁽¹⁾ du domicile du défunt)			
Référence comptable :		Déclaration 2705-SD n °	
		du	
Déclarations et paiements :			
Nature	Date	N°	Sommes versées en euros
Total			
Annotations diverses :			
La déclaration comporte des titres de société :		Fiche de décès annotée <input type="checkbox"/>	
- Titres cotés	<input type="checkbox"/>		
- Titres non cotés	<input type="checkbox"/>		



(1) SPFE : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement
SDE : Service départemental de l'enregistrement

EB MB

CADRE A REMPLIR PAR LE DEPOSANT

Dispositions relatives à la situation matrimoniale

Date du mariage :
Régime matrimonial adopté par les époux :
En cas d'absence de contrat de mariage, cocher la case
En cas d'existence d'un contrat de mariage :
Date du contrat de mariage :
Nom et adresse du notaire :
Modifications du régime matrimonial :
Date de la décision du tribunal judiciaire :

OU

Dispositions éventuelles relatives au Pacte civil de solidarité :

Date du PACS : _____ Date d'enregistrement du PACS au tribunal judiciaire : _____

Dispositions éventuelles relatives aux donations entre époux :

Date de l'acte :
Nom et adresse du notaire :
Quotité (part disponible) choisie :

Dispositions testamentaires :

Date du testament : _____ Date du codicille (s'il y a lieu) : _____
Date du dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) : _____
Nom et adresse du notaire :

Contrat d'assurance souscrit en cas de vol d'objets d'art ou de collection :

Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance :
Adresse :
N° du contrat : _____ Date de souscription : _____
Montant des valeurs assurées : _____ €

Donations, donations-partages et dons manuels consentis antérieurement par le défunt :

Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproduisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt.

Date de l'acte de donation ou de donation-partage :
Nom et adresse du notaire :

Références de l'enregistrement : Date : _____ N° : _____
Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration de don manuel) :
Désignation du bénéficiaire :
Nom et Prénom :
Adresse :
Montant des dons ou donations : _____ €

EB

MB



DECLARATION DE SUCCESSION

(feuille de suite)

DECLARANT

Nom de naissance : voir ci-dessous
Prénom(s) :
Domicile :
Adresse courriel :
Qualité :

DEVOLUTION SUCCESSORALE (1)

DECLARANTS

Nom de naissance : BROQUERE
Prénom(s) : Eliane
Domicile : 6 chemin de l'Escloupe - 65670 GAUSSAN
Adresse courriel :
Qualité : Héritière -

Nom de naissance : BROQUERE
Prénom(s) : Michèle
Domicile : 59 rue Porte du Dessous 31350 BOULOGNE SUR MER
Adresse courriel :
Qualité : Héritière -

IDENTITE DE LA DEFUNTE

Madame Yvonne Sidonie BERGOUGNAN, en son vivant Retraitée, demeurant à GAUSSAN (65670), 6 chemin de l'Escloupé,
Née à GAUSSAN (65670), le 30 janvier 1923.
Veuve en uniques noces de **Monsieur Joseph André Jean BROQUERE**.
N'étant pas liée par un pacte civil de solidarité régi par les articles 515-1 et suivants du Code civil.
De nationalité française.
Résidant en France.
Est décédée à GAUSSAN (65670), le 24 août 2021.

DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

On ne lui connaît aucune autre disposition de dernières volontés que celles résultant de son testament olographe en date à CASTELNAU-MAGNOAC, du 30 juillet 1985, ci-annexé, aux termes duquel la défunte a légué la plus forte quotité disponible permise par la loi à sa fille Michèle Odette BROQUERE ci-après dénommée et requérante aux présentes.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

Par suite, elle a laissé pour recueillir sa succession dans l'ordre des descendants :

- **Mademoiselle Eliane Jeanine BROQUERE**, Retraitée, demeurant à GAUSSAN (65670), 6 chemin de l'Escloupe.

(1) Énoncez les noms, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur lien de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance ainsi que, le cas échéant, les date et lieu de naissance de leurs enfants vivants au jour de l'ouverture de la succession pour le bénéfice de la réduction de droits prévue en faveur des héritiers ou légataires ayant au moins trois enfants (cf. notice 2705-NOT, § Comment calculer, par étapes, l'impôt de la succession, 7^{ème} étape).

EB MB

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
- pour les titres non cotés précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées.
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisissez le signe "-" devant chaque montant.

ATTENTION :
- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre.
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscriptions de vos initiales.
- datez et signez cette déclaration.

A remplir
par le déclarant
en euros

Réservé à
l'administration

Née à NARBONNE (11100), le 11 mai 1949.
Célibataire.
De nationalité française.
Résidant en France.
N'étant pas liée par un pacte civil de solidarité régi par les articles 515-1 et suivants du Code civil.

- **Mademoiselle Michèle Odette BROQUERE**, Retraitée,
demeurant à BOULOGNE SUR GESSE (31350), 59 rue Porte de
dessous.

Née à TARBES (65000), le 22 mars 1957.
Célibataire.
De nationalité française.
Résidant en France.
Ayant conclu avec Monsieur Jean-Pierre BAUTISTA, un pacte
civil de solidarité, ayant fait l'objet d'une déclaration conjointe au greffe
du tribunal d'instance de TOULOUSE, en date du 8 juin 2009.

Ses deux filles issues de son union en uniques noces avec
Monsieur Joseph BROQUERE, héritières ensemble pour le tout et
chacune pour la moitié des biens dépendant de la succession.

Madame Michèle BROQUERE déclarant expressément
renoncer au bénéfice du testament susénoncé, ce qui est accepté par
Madame Eliane BROQUERE, les ayants droit le considérant comme
sans objet.

ACTE DE NOTORIETE

La dévolution successorale ci-dessus a été constatée dans un acte de
notoriété dressé par Maître Philippe CADILHAC, notaire à
CASTELNAU MAGNOAC, ce jour un instant avant les présentes.

FICHER CENTRAL DES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés de
VENELLES a été interrogé à la suite du décès, et la dévolution
successorale ci-dessus prend en compte sa réponse, laquelle est
demeurée annexée à l'acte de notoriété susénoncé.

LIQUIDATION DE LA SUCCESSION

I - ACTIF DE SUCCESSION :

L'actif de succession comprend :

Les avoirs bancaires détenus au soir du décès au non de la défunte à la
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

- Ouvert au nom de la défunte, un compte chèques numéro
10698300074, dont le solde créditeur au jour du décès est de SEPT
MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET TRENTE-
DEUX CENTIMES,
Ci,

7.773,32

- Ouvert au nom de la défunte, un plan d'épargne populaire numéro

EB MB

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
10698325018, dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de QUATRE MILLE CENT TROIS EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTIMES, Ci,	4.103,78	
- Ouvert au nom de la défunte, un livret A numéro 51061272232, dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de DIX-NEUF EUROS ET TRENTE-CINQ CENTIMES, Ci,	19,35	
- Ouvert au nom de la défunte le compte-titres parts sociales n°510398881282, comprenant les valeurs mobilières décrites ci-après, évaluées selon le cours de la Bourse au jour du décès, savoir : 526 PS ENGAGEMENT d'une valeur de 1,00 € D'une valeur totale de CINQ CENT VINGT-SIX EUROS, Ci,	526,00	
- Le montant restant dû au soir du décès au titre des prestations dépendance versées par ALPTIS ASSURANCE, soit SIX CENT CINQUANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTIMES, Ci,	656,78	
- Le montant restant dû par l'IRANTEC au titre de la retraite complémentaire dont bénéficiait la défunte, soit QUARANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-SIX CENTIMES, Ci,	43,66	
- La moitié indivise de : Une maison à usage d'habitation, située à GAUSSAN (65670), 6 chemin de l'Escloupe, avec terrain attenant et deux parcelles de taillis, érigée sur un terrain repris au cadastre sous les références suivantes : section A numéro 0044 lieudit LA SERRE pour une contenance de 31 a 30 ca, section A numéro 0055 lieudit LA SERRE pour une contenance de 16 a 90 ca, section ZA numéro 0089 lieudit 6 CHE DE L'ESCLOUPE pour une contenance de 67 a 34 ca, soit une contenance totale de 1 ha 15 a 54 ca, évalué en pleine propriété à 210.700 €, soit pour les droits indivis détenus par le défunt la somme de CENT CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS, Ci,	105.350,00	
- La pleine propriété de : Un ensemble de parcelles de terre et taillis, situé à GAUSSAN (65670), repris au cadastre sous les références suivantes : section A numéro 0176 lieudit LES ORBETS pour une contenance de 31 a 70 ca, section A numéro 0177 lieudit LES ORBETS pour une contenance de 17 a 10 ca, section A numéro 0178 lieudit LES ORBETS pour une contenance de 18 a 50 ca, section A numéro 0225 lieudit LA POUTGE pour une contenance de 19 a 30 ca, section A numéro 0226 lieudit LA POUTGE pour une contenance de 21 a 70 ca, section A numéro 0229 lieudit LA POUTGE pour une contenance de 24 a 10 ca, soit une contenance totale de 1 ha 32 a 40 ca, évalué à CINQ MILLE SIX CENTS EUROS, Ci,	5.600,00	
Auxquelles sommes il convient d'ajouter, pour les meubles meublants, l'évaluation forfaitaire de 5 %, soit SIX MILLE DEUX CENT TROIS EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTIMES (6.203,64 €), Ci,	6.203,64	
<u>TOTAL DE L'ACTIF BRUT DE SUCCESSION</u>		

	A remplir par le déclarant en euros
L'actif brut de succession, sauf mémoire, s'élève à la somme de CENT TRENTÉ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES, Ci,	130.276,53
<u>II - PASSIF DE SUCCESSION</u>	
Le passif de succession comprend :	
- Les frais funéraires, déductibles à concurrence de MILLE CINQ CENTS EUROS, en vertu des dispositions de l'article 775 du Code général des impôts, Ci,	1.500,00
- Le trop perçu au titre de l'APA dont bénéficiait la défunte, versée par le Département des Hautes Pyrénées, soit SOIXANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES, Ci,	68,90
<u>TOTAL DU PASSIF DE SUCCESSION</u>	
LE PASSIF DE SUCCESSION s'élève à la somme de MILLE CINQ CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES, Ci,	1.568,90
<u>III - BALANCE</u>	
L'actif de succession s'élevant à la somme de CENT TRENTÉ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET CINQUANTE-TROIS CENTIMES, Ci,	130.276,53
Le passif de succession s'élevant à la somme de MILLE CINQ CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES, Ci,	1.568,90
L'ACTIF NET DE SUCCESSION, balance faite, ressort à la somme de CENT VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SEPT EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTIMES, Ci,	128.707,63
REVENANT	
A concurrence de 1/2 à Mademoiselle Eliane BROQUERE, soit SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTIMES, Ci,	64.353,82
A concurrence de 1/2 à Mademoiselle Michèle BROQUERE, soit SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTIMES, Ci,	64.353,82
<u>CALCUL DES DROITS</u>	
Les droits de Mademoiselle Eliane BROQUERE dans la succession s'élèvent à SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS, Ci,	64.354,00

EB MB

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
<p>Ayant droit à un abattement de CENT MILLE EUROS, en vertu de l'article 779 I du Code général des impôts, Ci, 100.000,00</p> <p>La somme recueillie étant inférieure à l'abattement dont bénéficie Mademoiselle Eliane BROQUERE, il n'est dû aucun droit.</p>		
<p>Les droits de Mademoiselle Michèle BROQUERE dans la succession s'élevant à SOIXANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS, Ci, 64.354,00</p> <p>Ayant droit à un abattement de CENT MILLE EUROS, en vertu de l'article 779 I du Code général des impôts, Ci, 100.000,00</p> <p>La somme recueillie étant inférieure à l'abattement dont bénéficie Mademoiselle Michèle BROQUERE, il n'est dû aucun droit.</p>		
<p style="text-align: center;">AFFIRMATION DE SINCERITE (art. 802 du Code général des impôts)</p> <p>LES DECLARANTS affirment sincère et véritable la présente déclaration établie sur 7 pages.</p> <p>Ils affirment, en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières, françaises et étrangères qui, à leur connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie.</p> <p>A <i>Castelnau-Laguox</i></p> <p>Le: <i>22/10/2022</i></p> <p><i>[Signature]</i> <i>[Signature]</i></p>		